

Séance du 21 février 2013

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 février 2013, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, M. Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Millet-Barbé à M. le Maire ; M. Jaussaud à Mme Bisauta ; M. Lozano à Mme Lauqué ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

**EXCUSE** : M. Aguerre.

**ABSENT** : M. Arandia.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

Mme Touraton présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : CULTURE ET PATRIMOINE** – Médiathèque – Adhésion de la Ville à l'association « Réseau Carel ».

Soucieuse d'adapter son offre de services aux évolutions de la société suscitées par le numérique, la médiathèque de Bayonne envisage de proposer des collections accessibles en ligne pour les usagers. La mise en place du prêt de liseuses électroniques, au mois d'octobre 2012, a inauguré cette démarche qui mérite d'être poursuivie. Grâce à Internet, de multiples offres adaptées aux nouveaux besoins des bibliothèques voient en effet le jour : vidéo à la demande (via des plateformes telles que Univers-Ciné ou Arte-VOD), téléchargement de musique (via Medici.tv) ou accès en ligne à la presse généraliste (via Le Kiosque par exemple).

Pour aider les médiathèques à travailler dans ce sens, il existe depuis mars 2012 une structure associative regroupant des bibliothèques publiques françaises, soutenue par la Bibliothèque publique d'information (Centre Pompidou), dénommée « Réseau Carel ». Issue du consortium Carel (Coopération pour l'accès aux ressources en ligne) de 2005, cette association est dédiée à la veille, à l'évaluation et à la réflexion sur le développement des ressources électroniques dans les bibliothèques publiques. Elle constitue un outil dont les bibliothèques membres peuvent se saisir à tout moment pour obtenir des tarifs négociés dans les meilleures conditions et, grâce à son site web, de partager leurs réflexions et expériences autour de la mise en place de ressources numériques.

Cette dynamique associative et collaborative permettant de mieux orienter les choix en matière de numérique, l'adhésion de la Ville à ce réseau trouverait tout son sens. Le montant de l'adhésion pour l'année 2013 s'élève à 50,00 € (cinquante euros) pour un établissement.

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Ville de Bayonne à l'association « Réseau Carel ».

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.